

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	50
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	28

Vote Pour :	64
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation
11 MARS 2025

Date d’Affichage
11 MARS 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADÉ, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU à Julien BACOU, Lahcène BAAZIZ à Laurent SQUASSINA, Mathieu BLESS à Florence BELOU, Jean-Claude BOURGEADE à Elisabeth LOYER, Dominique BOYER à Christian PERO, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Marie-Paule SENAT SOLOFRIZZO à Michelle LAVIT

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Céu DA COSTA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Maryse GRIMARD, Christophe HERIN, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Guy LEGROS, Françoise MALAURE-NERIN, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Christian SERIN, Claude SOULIES, Jean TKACZUK, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 70_2025

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 47- Avenant n°2 au marché Lot n°6 Nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements communautaires

Exposé des motifs

Le marché relatif au Lot n°6 « Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Técou et Cadalen et prestations de remplacement sur divers bâtiments dont les centres de ressources de Técou et de Rabastens » a été attribué à la société VIDIMUS par la Commission d'Appel d'Offres du 11 mai 2023 et l'autorisation de signature du marché a été délivrée par délibération du conseil de la Communauté d'agglomération n°122_2023 du 22 mai 2023.

Un avenant n°1 au lot n°6 a été approuvé par délibération du Conseil n°29_2024 du 25 mars 2025 relatif à la modification de la formule de révision de prix par ajout de mentions manquantes. Il convient d'établir un avenant n°2 au lot n°6 afin d'ajouter une formule de variation de prix spécifique au Centre de Ressources de Técou afin de prendre en compte les prestations spécifiques de ce lieu.

En effet, les prestations sur ce lot sont à la fois pour le centre de ressources de Técou et pour d'autres bâtiments. Pour le centre de ressources de Técou, les produits « consommables » ne sont pas fournis par le prestataire, comme prévu par la formule de variation de prix du marché initial, alors qu'ils le sont pour les autres bâtiments, d'où la nécessité d'ajuster la formule de révision de prix.

Le Conseil de communauté,

Ouï cet exposé,

Vu l'article R 2194-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°122_2023 du 22 mai 2023 relative à l'autorisation de signature du marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie des équipements communautaires comportant 9 lots,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°29_2024 du 25 mars 2024 relative à l'approbation de l'avenant n°1 au lot n°6 « Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Técou et Cadalen et prestations de remplacement sur divers bâtiments dont les centres de ressources de Técou et de Rabastens »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché relatif au Lot n° 6 « Nettoyage des locaux et/ou de la vitrerie des bâtiments communautaires de Técou et Cadalen et prestations de remplacement sur divers bâtiments dont les centres de ressources de Técou et de Rabastens », attribué à VIDIMUS, pour rectifier la formule de variation de prix.

LOT	TITULAIRE DU MARCHÉ	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ	Avt 1	Avt 2	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
6	VIDIMUS	68 247.86 € HT + 6 000.00 € HT max pour prestations diverses horaires	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	Rectification formule variation prix // Sans incidence financière	+0.00 %	68 247.86 € HT + 6 000.00 € HT max pour prestations diverses horaires

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 02 AVR. 2025

- publication - mise en ligne

Le 02 AVR. 2025

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025



ID : 081-200066124-20250324-70_2025-DE